Libertés!

DÉCEMBRE 2006 – N°429 – **LE MENSUEL D'AMNESTY INTERNATIONAL**

BELGIQUE-
BELGIE
PP
1/2345
BXL X

Ne paraît pas aux mois de juillet-août.
9, rue Berckmans
1060 Bruxelles

DÉPOT : A BRUXELLES X

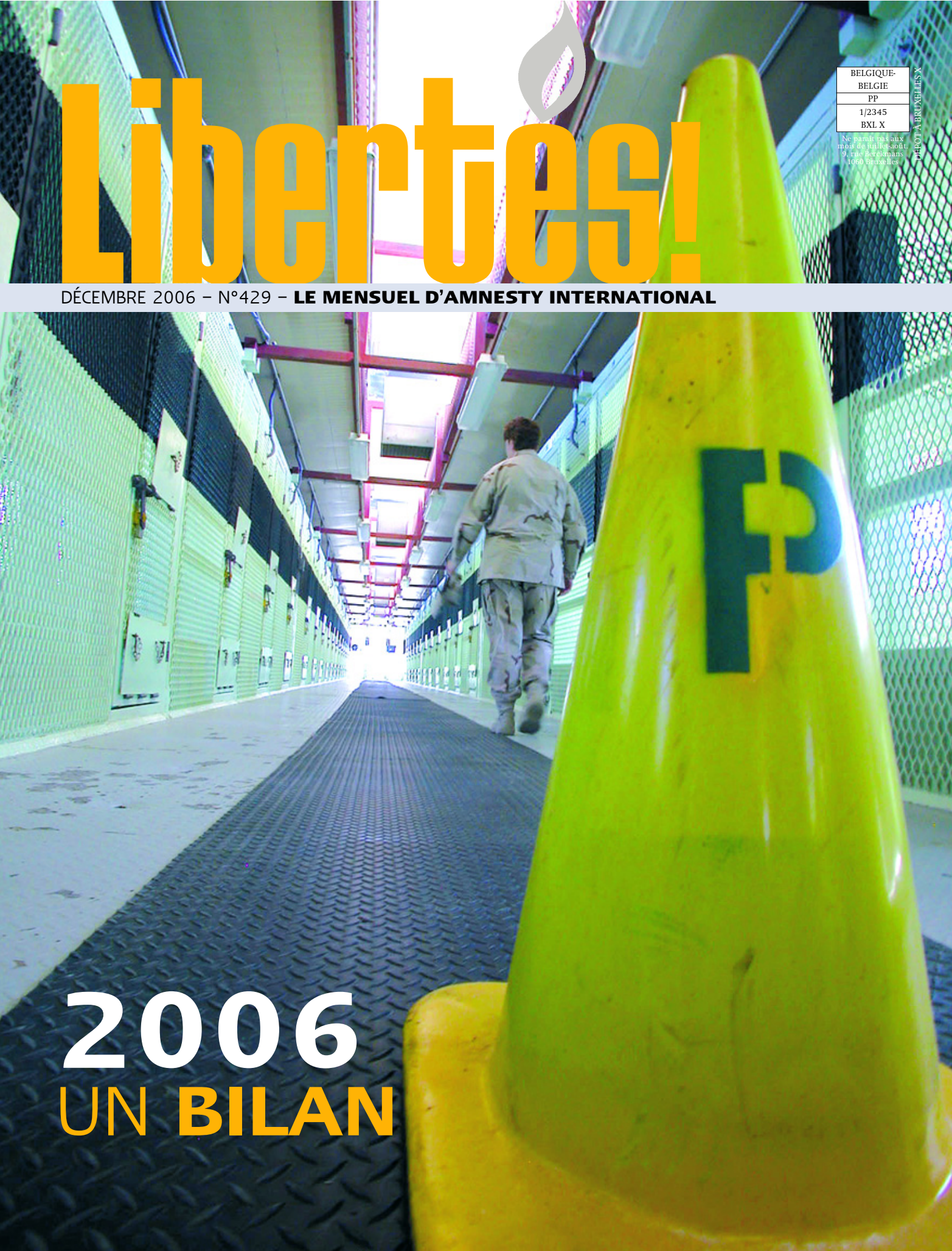

2006
UN **BILAN**

ÉDITORIAL

UN BALLON QUI NE TOURNE PAS ROND

Les stades de football, miroir de nos sociétés ? En voilà une sentence qu'elle est bateau ! Et pourtant. Dans une actualité de fin novembre routinièrement dominée par des attentats massifs et crapuleux (Irak, Sri Lanka), par la campagne présidentielle française, par la victoire du Parti démocrate aux législatives de *mid terms* ou, en Belgique, par une restructuration économique violente (VW Forest), des événements scandaleux touchant au monde du football ont failli passer – relativement – inaperçus.

Ce vendredi 24 novembre, lors d'un match opposant, à Anvers, le Standard de Liège au Germinal Beerschot d'Anvers (GBA), les attaquants d'origine africaine du club liégeois se sont, 90 minutes durant, fait accueillir devant les filets adverses par des cris de singes couinés métronomiquement par une partie des supporteurs du club anversois. *«Certes*, objecteront les béats, *tout ça n'est pas très reluisant mais réjouissons-nous tout de même que ces débordements inqualifiables ne se traduisent plus par de la violence physique dans le stade ou dans la ville lors de la troisième mi-temps.»*

On aimerait partager ce fatalisme résigné mais vaguement optimiste. Car, la veille de ces incidents, Paris a été le théâtre d'événements bien plus révoltants et qui se sont terminés par une mort d'homme. Lors d'un match opposant le Paris-Saint-Germain à l'Hapoël Tel-Aviv, les supporteurs du club israélien ont été agressés verbalement (*«sales juifs»*) puis physiquement par des supporteurs tendance BBR (Bleu-Blanc-Rouge), ces derniers étant vite rejoints, hors du stade, par des supporteurs BBB (Blacks-Blancs-Beurs) auxquels ils s'opposent d'habitude. Pendant ce temps, certains BBR faisaient le pied de grue à la sortie du Parc des Princes pour «filtrer», par la provoc ou par la fouille, les supporteurs juifs ou supposés tels du club israélien. Cette orgie de connerie s'est terminée par une chasse à l'homme et un coup de feu mortel tiré par un policier français (et antillais) pour protéger un supporter français (et juif) du club de Tel-Aviv. Comme l'explique à *Libération* un ultra anonyme, *«on n'était pas là pour ratonner du feuj. Mais c'est vrai qu'il y a un vieux fond chez certains supporteurs, à la fois à cause de l'extrême droite et de la cause palestinienne...»*

Alors, qu'en conclure ? Que les stades de football sont les derniers refuges de décervelés en mal d'exutoires et d'ennemis désignés ? Non. Ce serait trop simple et sans doute insultant pour les vrais mordus du ballon rond. Mais, quand la sécurité d'un simple supporteur sportif n'est plus assurée pour cause de délit de faciès ou de communauté, on est en droit de crier au loup. ● Pascal Fenaux

Loterie Nationale
créateur de chances

Libertés ! • Rue Berckmans, 9 – 1060 Bruxelles • Tél : 02 538 81 77 Fax : 02 537 37 29 • libertes@aibf.be • www.libertes.be • **Éditeur responsable :** Sven Pitseys • **Rédacteur en chef :** Pascal Fenaux • **Comité de rédaction :** Bruno Brioni, Valérie Denis, Véronique Druant, Claude Gouzée, Samuel Grumiau, Anne Lowyck, Brian May, Julien Vlassenbroek, Suzanne Welles • **Ont collaboré à ce numéro :** Gilles Bechet, Laure Debucquois, Géraldine Fouarge (st.), Luc Goffinet, Manon Legrand, Marie Lieffrig • **Iconographie :** Brian May • **Maquette :** RIF • **Mise en page :** Gherthrude Schiffon • **Impression :** Remy Roto • **Couverture :** Un couloir du Camp Delta, dans la base navale américaine de Guantánamo Bay, où plus de 400 personnes sont toujours détenues en dehors de toute légalité. Cuba, janvier 2006. © AFP / Michelle Shephard

CHANGEMENT D'ADRESSE – ATTESTATION FISCALE – MODIFICATION, ANNULATION OU NOUVELLE COTISATION DE MEMBRE/DONATEUR(TRICE)

Madame Michele Ligot : mligot@aibf.be

❍ **je change d'adresse** (inscrire uniquement la nouvelle adresse)
Nom: ..... Prénom: ..... N° de membre: .....
Adresse: ..... N° ..... bte .....
Code postal: ..... Localité: .....
Tél (obligatoire): ..... E-mail: .....

❍ **Oui, j'adhère aux objectifs d'Amnesty et souhaite devenir membre**

❍ Je répartis le montant de : ❍ ma cotisation ❍ de mon abonnement sur toute l'année en complétant ce coupon et en le renvoyant à Amnesty International, 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles. Tout montant qui dépassera 14,87 € (prix de la cotisation ou de l'abonnement), sera considéré comme un «don», et par là-même jouira de la déductibilité fiscale pour autant que ce supplément soit de 30 € ou plus.

Je verse tous les mois, au départ de mon compte n° ..... – ..... la somme de : ❍ 2,5 € ❍ 5 € ❍ ..... € (toute autre somme de mon choix) au profit du compte 001-2000070-06 de Amnesty International à partir du .... et jusqu'à nouvel ordre. Je conserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre à tout moment.

ou je verse en une fois le mandat de ..... au compte 001-2000070-06
Nom: .....
Prénom: ..... Date de naissance: .....
Adresse: .....
..... N° ..... bte .....
Code postal: ..... Localité: .....
Tél (obligatoire): ..... E-mail: .....
Profession: .....
Date: ..... Signature:

Ne rien inscrire dans cette case s.v.p. (réservé à l'organisme bancaire)

			–					–					

SOMMAIRE

ACTUEL 3
- Russie : Un horizon plombé
- Paroles : «J'ai été violée par trois hommes en uniforme»
- Insolites-Brèves

DOSSIER 5
COMPTES RENDUS, UN BILAN 2006
- Extension du domaine de la lutte
- Une justice internationale versatile
- Missions impossibles ?
- Rire jeune
- La guerre des bougies
- Asile mineur

MOUVEMENT 12
- Un thé au Sahara
- Opération Courage 2006

ACTION 13
- Lettres du mois
- Bonnes nouvelles

CULTURE/AGENDA 15
- Derrière la façade
- La couleur de l'argent
- Devoir de mémoire

ÉGYPTE
TOUR DE VIS ET VERTU

Le 7 novembre, le bloggeur Abdel Karim Sulaiman Amer, un ancien étudiant de l'université d'El Azhar, était arrêté et incarcéré pour ses écrits critiques à l'encontre de la religion islamique et des autorités religieuses d'El Azhar. Il a été inculpé de toute une série d'infractions, notamment de *«propagation d'informations susceptibles de troubler l'ordre public»*, *«incitation à la haine contre les musulmans»* et *«diffamation du président de la République»*. De même, le député Talat Sadate, neveu de l'ancien président Anouar El-Sadate, a été arrêté pour «propagation de fausses rumeurs et insultes envers les forces armées.» Ces deux affaires témoignent d'une nouvelle érosion de la liberté d'expression, de conscience et de religion en Égypte.

POLOGNE ET LETTONIE
MINORITÉS SEXUELLES BÂILLONNÉES

Malgré plusieurs incidents homophobes (parfois le fait des autorités), rien ou presque n'a été entrepris pour remédier à la situation et garantir les droits fondamentaux des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) dans plusieurs États membres de l'UE, particulièrement la Pologne et la Lettonie. En Pologne, la nouvelle responsable du centre de la formation continue des enseignants a déclaré que l'homosexualité allait à l'encontre de la nature humaine. En Lettonie, les autorités ont refusé d'autoriser cet été la Riga Pride 2006, sous prétexte que la police ne pouvait garantir la sécurité des manifestants.

ROMS
LA MINORITÉ DE TROP ?

Le 16 novembre, Amnesty a publié un rapport sans appel sur la situation des Roms dans les républiques ex-yougoslaves de Slovénie, Croatie et Bosnie-Herzégovine : *False starts – The exclusion of Romani children from primary education in Bosnia and Herzegovina, Croatia and Slovenia* – EUR 05/002/2 006. Amnesty appelle l'OSCE, le Conseil de l'Europe, la Banque mondiale et la BERD à faire pression sur les autorités slovènes, croates et bosniaques pour que cessent l'exclusion des Roms du système scolaire et les violences policières systématiques à l'encontre de ces minorités.

BURUNDI
CIVILS MASSACRÉS

Entre mai et août 2006, plus d'une trentaine de personnes ont été arrêtées arbitrairement par les militaires, dans le cadre d'actions concertées avec les services de renseignement et l'administration locale ; les personnes arrêtées auraient été transférées au camp militaire de Mukoni (dans la province de Muyinga). Selon les autorités, toutes ces personnes étaient soupçonnées d'avoir des liens avec le FNL (Forces nationales de libération), un mouvement d'opposition armé. Fin juillet, les corps d'au moins 16 des hommes qui avaient été arrêtés ont été vus par des habitants, flottant dans des rivières. Les hommes auraient été exécutés. Parmi les victimes, on trouve d'anciens réfugiés rentrés de Tanzanie, parce qu'ils croyaient le Burundi sûr.

Le président russe Vladimir Poutine s'apprête à rencontrer des représentants du «G8 civil 2006», un forum d'organisations non gouvernementales et de défense des droits humains. Moscou, juillet 2006.
© AFP / ITAR-TASS

RUSSIE

UN HORIZON **PLOMBÉ**

Non, il ne fait pas bon être journaliste ou défenseur des droits humains en Russie aujourd'hui. Le risque est grand de voir apparaître son nom sur l'une ou l'autre «liste noire» d'«ennemis de la mère patrie». Ou d'être empoisonné. Ou alors de finir en ayant fait l'objet d'un «contrat». Triste tableau que l'assassinat de la journaliste Anna Politkovskaya [1] en octobre dernier confirme tragiquement.

Pourquoi la Russie baigne-t-elle dans un tel climat de violence, muselant ainsi journalistes et opposants pour imposer une politique de l'information redevenue quasiment stalinienne ? On aurait pu croire qu'avec la chute du communisme, certaines méthodes totalitaires tomberaient aux oubliettes, qu'un horizon de liberté s'ouvrirait progressivement aux Russes. C'était sans compter l'arrivée au pouvoir d'un ancien agent du KGB très autoritaire et peu porté sur la liberté d'expression.

Rappelons la mésaventure de Vladimir Rakhmanov, rédacteur d'un journal électronique qui s'est vu infliger une amende pour avoir rédigé un article satirique sur la politique de natalité de Vladimir Poutine. Ou encore, Lev Ponomarev, leader de l'ONG Mouvement pour les droits humains, condamné à trois jours de détention en septembre dernier pour avoir organisé une cérémonie à la mémoire des victimes de Beslan. Quant à Stanislas Dmitrievski, directeur exécutif de la Société pour l'amitié russo-tchétchène – SART – et directeur du journal spécialisé dans les droits humains Pravo-Zachtchita, il a été condamné en février 2006 pour *«incitation à l'hostilité ou à la haine»*. Son délit ? Avoir donné la parole à Aslan Maskhadov, l'ancien président tchétchène tué en 2005 et à Akhmed Zakhaïev, membre du gouvernement tchétchène en exil. En application de la nouvelle loi sur les ONG complexifiant à souhait les procédures administratives qui les régissent, cette condamnation a permis de fermer SART. Cette loi interdit en effet, qu'une ONG soit dirigée par une personne convaincue d'*«activités extrémistes»*.

Les tentatives de Poutine pour mettre au pas les médias et les associations de défense des droits humains sont nombreuses. Mais c'est à un jeu subtil et complexe fait d'ouverture apparente, d'autoritarisme et de contrôle bien réel que s'adonne le pouvoir russe. Certes, tous les médias ne sont pas bâillonnés de la sorte. Le Web, espace de liberté et de critique, sert d'exemple quand l'Occident crie à la dérive totalitaire. Mais ce qui se trame sur les sites tchétchènes importe peu aux autorités car les quatre cinquièmes de la population russe n'ont de toute façon pas accès à Internet. Par contre, tout foyer russe possède un téléviseur, fréquemment branché sur l'une des chaînes publiques contrôlées par le gouvernement, comme RTR ou ORT. Il y a quelques années, les espoirs d'une autonomie des médias étaient incarnés par la chaîne privée NTV ou le journal *Izvestiya*, seul journal communiste à avoir réussi sa reconversion. Mais en juin 2005, *Gazprom-Media*, filiale du géant pétrolier et gazier contrôlé par l'État a acheté le journal. Un mois auparavant, *Izvestiya* avait couvert de manière critique le massacre de Beslan. Depuis lors, *Izvestiya* ménage davantage les autorités... Quant à la chaîne NTV, dont le correspondant Ilia Zimine a été retrouvé mort en février 2006, elle est tombée elle aussi peu à peu dans le giron de *Gazprom Média*. Leur interview du commando tchétchène auteur de la prise d'otage du théâtre *Nord Ost* à Moscou en 2002 a sans doute accéléré ce processus de contrôle.

Aujourd'hui, deux tiers des 2 500 chaînes de télévision russes sont totalement ou partiellement tombées entre les mains de l'État ou d'un gouvernement local. Le

gouvernement influence indirectement les chaînes privées via leur actionnariat détenu par des sociétés ou des hommes d'affaires acquis. Certains journalistes de chaînes comme *Rossiya* et *Canal 1* font ainsi état de «*guidelines*» dictées par le pouvoir : il faut présenter une image positive de Vladimir Poutine, éviter tout reportage sur la Tchétchénie... Une telle complaisance médiatique a presque permis au président russe de faire l'économie d'une vraie campagne électorale lors des présidentielles de 2004. Or, à l'horizon 2008 se pointent les futures élections présidentielles. Et malgré le prescrit constitutionnel actuel, il se chuchote que le président russe pourrait se représenter.

Outre le contrôle plus ou moins étendu des contenus éditoriaux, le gouvernement recourt à d'autres procédés pour dissuader les journalistes trop curieux. Passer un journaliste à tabac est devenu monnaie courante. Détruire son matériel aussi. Cela ne suscite plus guère d'indignation. Les autorités locales usent aussi de mesures administratives pour refuser l'accès à des événements ou à l'information elle-même. En février 2005, l'administration de la région de Krasnodar a acheté et détruit l'édition entière d'un journal local, *Versiya*, peu favorable au gouverneur en place. Les autorités sont bien conscientes aussi de la dépendance des médias par rapport au papier, l'impression, la distribution ou l'accès aux émetteurs d'ondes et ils ne manquent pas d'exploiter cette dépendance si nécessaire.

Ce triste décor fait penser à un mauvais film d'espionnage de l'époque de la guerre froide. Voire à 1937, année où débuta la terreur stalinienne. Dans un article paru sur un site Internet russe, Andreï Piontkovski [2], «*dénonce l'atmosphère irrespirable qui règne actuellement en Russie où se multiplient les assassinats et où se déchaîne la xénophobie*». Ce climat de violence résulte selon lui de la volonté du pouvoir et des oligarques de décerveler la population en désignant des ennemis du peuple : les non-Russes, les Caucasiens, l'Occident et les journalistes réfractaires à l'autorité. Tout cela permet à une minorité de continuer à s'enrichir au détriment d'une population vivant en majeure partie dans la pauvreté. Si l'on mesure le degré de démocratie et de respect des droits humains d'une société au traitement de la presse indépendante par les autorités, il y a de quoi frissonner en ce qui concerne la Russie. ● **Véronique Druant**

(1) Anna Politkovskaya savait que son nom figurait sur une liste noire. En septembre 2004, elle a été victime d'un empoisonnement lorsqu'elle a voulu se rendre à Beslan, en Ossétie du Nord, pour y couvrir la prise d'otage.

(2) Andreï Piontkovski est directeur du Centre de recherches stratégiques de Moscou. Des extraits de son article sur le site GRANI.RU sont parus dans *Courrier International* n° 833 du 19 au 25 octobre 2006

L'INSOLITE

DOCTEUR **FOLAMORT**

Les habitants de Guben, une ville sinistrée de l'est de l'Allemagne, comptent sur la mort pour relancer leur économie. Leur sauveur? L'anatomiste Gunther von Hagens, dont l'exposition *Body Worlds* a attiré plus de 20 millions de visiteurs avec ses cadavres écorchés, coupés en deux, tranchés ou en lamelles. Il vient d'inaugurer une nouvelle usine de «plastination» dans cette région ravagée par le chômage. La technique de conservation mise au point par Hagens consiste à remplacer l'eau et les graisses des tissus par des polymères. Un cadavre peut être débité en 20 tranches, vendues 7 000 € l'unité. Le «Walt Disney de la mort» a reçu plus de 700 candidatures et promis, à terme, 300 emplois dans son usine-musée. Pour l'heure, il emploie une quarantaine de personnes, dont un ancien boucher. L'atelier est ouvert au public : les visiteurs, encouragés à faire don de leur corps, pourront assister à la préparation des macchabées. En trois jours, le *Plastinarium* a accueilli 4 000 personnes. ● (D'après *Courrier international*)

Une femme Ogoni revient de l'unique source d'eau potable d'un village du Delta. Outre une féroce répression de cette région autonomiste, l'Ogoniland est également l'une des régions les plus touchées par la violence sexuelle des policiers et des militaires nigérians. Bane, novembre 2003. © AFP

PAROLES

NIGÉRIA

«J'AI ÉTÉ VIOLÉE PAR TROIS HOMMES EN UNIFORME»

Le 28 novembre, à Lagos, Amnesty International rendait public un rapport édifiant sur les viols en série dont se rendent coupables de nombreux agents des forces de police et de sécurité au Nigéria.

Largement répandue, voire «exportée» par de nombreux Nigérians servant dans les effectifs de la MONUC (en République démocratique du Congo), la violence sexuelle des forces de sécurité nigérianes est devenue, de l'aveu cynique d'un responsable nigérian, «typique de la police nigériane». La plupart des filles et des femmes victimes de violence sexuelle dans les commissariats de police doivent endurer l'opprobre de leurs concitoyens, sans compter la torture morale que représente la certitude de devoir croiser à tout moment le regard des abuseurs qui, vu l'incurie du système judiciaire nigérian, sont assurés d'une impunité quasi absolue. En septembre 2004, deux étudiantes de l'État d'Enugu – le Nigéria est un État fédéral – ont été enlevées et violées à plusieurs reprises par trois officiers de police, dont un commissaire. «*Un officier est arrivé dans le commissariat. Ils empestait l'alcool. Il m'a demandé de l'argent pour s'acheter à boire. Mais je n'avais pas d'argent. Son visage a alors changé. Il m'a dit qu'il ne nous ferait pas de mal mais que nous n'avions pas le choix, qu'il pouvait nous abattre sur place. Il nous a forcées à nous déshabiller et il a retiré ses vêtements. Moi, il m'a violée trois fois. Quand ça a été terminé, il a voulu nous ramener, mais il a dû faire le plein d'essence. Comme il n'avait pas d'argent, il a payé en laissant les pompistes nous violer.*»

La violence sexuelle est carrément systématique à l'encontre de certaines minorités, dont les Ogonis, dans le delta du Niger, où les exécutions extrajudiciaires sont monnaie courante depuis plus de dix ans. En 1994, Grace, une défenseure des droits humains, a été victime d'un viol collectif par des policiers et son enfant torturé. Elle a fourni des photos témoignant de son calvaire. «*J'ai été violée par trois hommes armés et en uniforme. Ils ont défonce ma porte. Un officier m'a frappée au visage, jetée sur le lit et violée avec son fusil. D'autres soldats m'ont à leur tour violée. Mon enfant a tenté de s'enfuir, mais ils l'ont battu. Il n'y a eu aucun témoin. Sans médecin, j'ai dû me soigner moi-même en brûlant les germes de mon utérus avec de l'eau bouillante et du sel. Je n'ai pas porté plainte à la police car, dans l'Ogoniland, il n'y a pas de police qui vaille.*»

Toujours en 1994, Peace, une fille alors âgée de 11 ans, a été violée par des soldats nigérians. «*Des militaires sont entrés chez moi, m'ont emmenée de force dans leur caserne, battue et violée pendant une semaine. Quand j'ai voulu m'enfuir, ils m'ont tiré dessus. Arrivée à l'hôpital, les médecins m'ont retiré la balle. Quand je leur ai dit que j'avais été violée, ils m'ont fait avorter. On ne m'a donné aucun document. Dans une certaine mesure, cela vaut mieux. Si ma communauté savait ce qui m'est arrivé, je serais rejetée.*» ●

Pour en savoir plus, lire le rapport d'Amnesty *Nigeria : Rape – The Silent Weapon* (AFR 44/020/2006).

COMPTES RENDUS, UN BILAN 2006

Comme chaque année, la section belge francophone d'Amnesty (AIBF) fait, au propre comme au figuré, le bilan de ses activités et de ses actions pour l'année écoulée. L'année 2006 sacrifie évidemment à une tradition toujours en équilibre instable entre publireportage et traitement de l'information. Un exercice parfois ingrat mais qui est nécessaire pour rendre compte des tendances nationales et internationales sur le terrain des droits humains en 2006 et aussi pour montrer, de façon partielle et parcellaire, quelles ont été les réponses mais aussi les initiatives d'Amnesty à cette marche du monde. Les pages qui suivent sont une version résumée du Bilan 2006. Pour celles et ceux qui voudraient en prendre connaissance, ce document est téléchargeable sur le site www.amnesty.be ou disponible sur demande au Secrétariat national d'AIBF.

Nelson Mandela exhibe le prix «Ambassadeur de Conscience» 2006 décerné par Amnesty International. Johannesburg, 1er novembre 2006. © Jurgen Schadeberg

EXTENSION DU DOMAINE DE LA LUTTE

Si l'année 2006 n'a pas été en panne de régressions, elle a néanmoins été un bon cru pour Amnesty. Certaines victoires morales et politiques ont été enregistrées et l'organisation s'est manifestée plus fermement sur des terres encore vierges jusqu'il y a peu.

Pour une organisation comme Amnesty International, l'année 2006 a été une année comme les autres. Avec ses victoires et ses défaites, ses avancées politiques et ses rebuffades. L'actualité a été jalonnée de thèmes «classiques» et récurrents, comme le **conflit israélo-palestinien**, la lente mais constante plongée de l'**Irak** dans le chaos, le déni (ébréché mais persistant) du droit international par les gouvernements les plus impliqués dans la «**lutte contre le terrorisme**», les tergiversations de la «communauté internationale» autour du conflit du **Darfour** (ce, malgré quelques avancées sur le plan de la justice internationale et de la lutte contre l'impunité), le calvaire interminable des milliers de civils otages en **Colombie**, etc.

Mais Amnesty a également pu se féliciter d'une série d'événements plus heureux. Premièrement, le 26 octobre 2006, l'ONU adoptait enfin une résolution de l'ONU en faveur d'un traité sur le **commerce des armes**, traité demandé depuis une décennie par le RAIAL et sa campagne «Contrôlez les armes». Deuxièmement, le 8 février 2006, au terme d'une longue campagne d'Amnesty contre **la violence contre les femmes**, une conférence interministérielle rassemblant les responsables de l'État fédéral, des Communautés et des Régions a finalement accouché d'un «Plan d'action national

commun» ainsi que d'une définition commune de la violence dans le couple. Les résultats politiques de cette campagne restent néanmoins mitigés, même si la mobilisation fédérée par Amnesty a contribué à ce que la violence contre les femmes fasse l'objet d'une initiative concertée des autorités belges. Dernier motif de satisfaction, l'inscription de la Moldavie et des Philippines sur la liste des États ayant aboli la **peine de mort**.

UNE RÉPRESSION EN PLEINE INNOVATION TECHNOLOGIQUE

En 2006, Amnesty International, tant sur le plan national qu'international, a évolué et s'est adaptée, tant dans ses principes que dans sa pratique, aux évolutions les plus patentes de situation des droits humains.

Amnesty s'est ainsi adaptée à **l'extension et à la sophistication de la toile informatique** en lançant la campagne «Irrépressible». Cette dernière est une des premières tentatives non gouvernementales de s'attaquer aux nouvelles formes de répression et de censure, celles qui passent par la toile Internet et que l'on peut qualifier de «cyberticides». L'accès et le contrôle de l'Internet nécessitent une telle force et une telle technicité qu'elles ne peuvent se faire sans le concours assumé des principales sociétés informatiques, ces mêmes sociétés qui, dans les pays démocratiques, se targuent de vendre de la liberté absolue à des internautes qui ne se rendent pas toujours compte que cette liberté n'a jamais été conquise que de haute lutte.

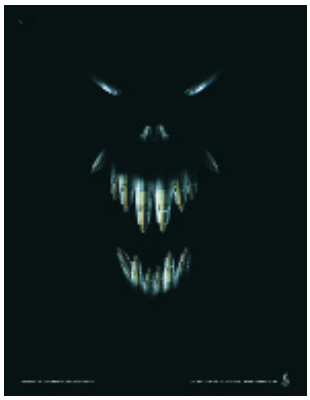

En la matière, c'est de République populaire de **Chine** que sont venus les signaux les plus négatifs et les plus alarmants en matière de liberté des internautes. Il est ainsi apparu ces dernières années que, dans ce pays comme sous d'autres sinistres latitudes, de plus en plus d'opposants politiques, de défenseurs des droits humains, de journalistes, d'avocats ou de simples bloggeurs se faisaient embastiller sur foi d'indices et de preuves qui n'avaient pu être fournis aux autorités judicaires que par les fournisseurs d'accès (le plus souvent occidentaux) des inculpés.

Un cas devenu emblématique est celui du journaliste chinois **Shi Tao**, condamné à 10 ans de prison pour avoir envoyé à l'étranger, le 24 novembre 2004, un courriel contenant, selon les autorités chinoises, des informations «top secret». Son arrestation n'a été possible que grâce à la filiale chinoise de Yahoo! qui a fourni – sur ordre des autorités – tous les détails du compte Yahoo! du journaliste. Recherche faite, il est également apparu que Microsoft et son service de «Chat» en ligne MSN interdisaient la création de forums contenant des termes «illicites» comme «démocratie», «indépendance», droits humains, etc. Enfin, Google a mis au point un moteur de recherche spécialement conçu pour la Chine et dans lequel plusieurs combinaisons de mots-clés («Place Tienanmen répression», «Indépendance Tibet», etc.) valent aux internautes chinois d'être détournés vers les pages de sites officiels ou contrôlés par les autorités de Pékin.

Face à une contre-offensive aussi moralement grossière que techniquement sophistiquée, Amnesty a lancé une opération déclinée sur plusieurs modes opératoires et répondant au cri de guerre de «Irrépressible». Nous reviendrons plus loin sur les détails de cette action. À ce stade, il faut néanmoins souligner que, lancée par la section britannique d'Amnesty International à l'occasion du 40e anniversaire de sa création suite à l'appel de Peter Benenson, cette initiative a été reprise et adaptée par la section belge francophone (AIBF) avec un succès tel que, en définitive, le Secrétariat International (SI) d'Amnesty, sa «coupole» en quelque sorte, l'a endossée et lui a donné un caractère à la fois permanent et international.

PITIÉ POUR AMNESTY

Autre saut qualitatif, le conflit qui s'est déclenché entre l'État d'**Israël** et la milice libanaise du Hezbollah a amené Amnesty sur un terrain sur lequel les médias et les opinions publiques ne l'attendent pas forcément, celui du **droit de la guerre**. Les destructions à grande échelle et la proportion anormalement élevée de victimes civiles tant du côté israélien que libanais ont ainsi poussé le SI à enquêter sur le terrain et à s'exprimer sur la conduite de ce conflit par Tsahal et par le Hezbollah. Si Amnesty envoie de plus en plus de missions sur le terrain (voir plus loin) et y implique de façon croissante les sections nationales (dont AIBF), ce sont sans doute les missions envoyées au Liban et en Israël qui se sont révélées les plus médiatiques mais aussi les plus problématiques. Pour le pire comme pour le meilleur, tout ce qui touche au conflit israélo-arabe bénéficie toujours d'un impact énorme et suscite des réactions passionnelles qui risquent de nuire à la sérénité des débats tout comme à l'image d'Amnesty International en interne et en externe. Cet été 2006, AI a bien évidemment dû subir les assauts conjugués (mais rarement concertés...) des zélateurs des parties en présence.

Comme souvent, l'organisation s'est vue accusée de manquer d'empathie pour le bon droit de l'un des belligérants ce qui a par exemple suscité des défections dans certaines sections nationales. De même, AI a été accusée de mettre sur le même pied une armée régulière sophistiquée et une organisation paramilitaire, cette dernière accusation indiquant que, en effet, Amnesty International considère depuis plusieurs années que toutes les parties à un conflit doivent, fort logiquement, être tenues comptables de leur non-respect du droit humanitaire.

Mais ces difficultés étaient après tout relativement prévisibles. Ce qui l'était moins, c'était la nécessité de se mesurer à la contradiction qui existe parfois entre la défense des droits humains et le respect du droit humanitaire. Pour Amnesty, le respect des droits humains est bien évidemment une valeur absolue et un principe intangible. Or, le droit humanitaire, c'est aussi le droit de la guerre, c'est-à-dire un droit qui n'interdit pas la guerre mais la soumet à des limitations et l'organise. Avec, souvent, des «zones grises». Un village vidé de sa population et n'abritant plus que des combattants est-il une zone civile ou militaire? Un pont permettant à la fois de faire transiter des armes et de permettre aux civils de fuir les combats est-il un objectif civil ou militaire?

Par ailleurs, si les conventions internationales interdisent l'usage d'armes chimiques ou biologiques, ce n'est pas explicitement le cas des bombes à fragmentation ou à sous-munitions, même si elles frappent les populations civiles de manière indiscriminée. Enfin, il n'a pas toujours été simple pour les délégués d'Amnesty d'expliquer à certains de leurs interlocuteurs libanais que les tirs de missiles frappant délibérément des zones civiles israéliennes étaient illégales et illégitimes. Il n'empêche que la violence extrême déployée par les belligérants aura paradoxalement, et par-delà les polémiques, permis à Amnesty de rendre davantage audible son combat contre l'impunité (non seulement des États constitués mais aussi des organisations armées).

Dans ses éditions du 8 juin, Le Soir consacrait trois pages au lancement de la campagne «Irrépressible». © Le Soir

Des soldats de l'armée régulière soudanaise à l'entrée d'un village attaqué par des miliciens Janjawid, bombardé par l'aviation de Khartoum et abandonné par ses habitants. Hashaba, Darfour, juin 2006.
© AFP / Charles Onians

ICI ET LÀ-BAS

Et la Belgique, dans tout cela ? En mai 2006, Hans Van Themsche, un adolescent xénophobe anversois, se lançait dans une «dolle schietpartij» et abattait trois personnes, dont deux allaient y laisser la vie : une fille au pair d'origine malienne et la fillette belge dont elle avait la garde. Il aura fallu attendre ce drame pour qu'une **loi réglementant strictement le commerce des armes** soit adoptée par les parlementaires belges. Mais, soufflant le chaud et le froid, les autorités fédérales n'ont pas tardé à prendre une mesure critiquable et pourtant passée inaperçue. En effet, ce même mois de mai, le gouvernement fédéral adoptait un train de mesures destinées à juguler la surpopulation carcérale, au centre desquelles le «renvoi» des délinquants d'origine étrangère dans leur pays d'origine (pas natal...) pour qu'ils y purgent leur peine. Soit une politique qui consiste à se débarrasser d'une délinquance qui est «notre» problème mais dont les autorités belges préfèrent confier la solution à des États qui, comme le rappelait AI dans son Rapport 2006, ne sont pas forcément au-dessus de tout soupçon en matière de torture, une torture revenue, on le verra, au premier rang des préoccupations des ONG de défense des droits humains.

POURQUOI SE TORTURER ?

La **torture** en Belgique ? Peut-être pas. Mais aucun pays démocratique n'est jamais à l'abri d'une régression dans la lutte contre les traitements inhumains et dégradants, comme en attestent les dérives de la «guerre contre le terrorisme» et comme semblent en attester également plusieurs témoignages de gardiens du centre fermé de Vottem, qui font état de mauvais traitements à l'encontre de demandeurs d'asile déboutés. Il faut ainsi prendre garde à ce que, dans les combats d'Amnesty, Guantánamo et ses succursales soient à ce point caricaturales qu'elles n'émoussent la vigilance des citoyens envers des formes plus «banales» de maltraitance. La torture ne s'arrête en effet pas aux cas extrêmes des prisonniers d'opinion ou de sécurité. Elle est le plus souvent le destin moins «glorieux» de sans-grades plus difficilement «défendables». C'est contre cette «banalisation» qu'Amnesty lance sa campagne internationale «Stop Torture» et sa déclinaison belge, «**Devenez le cauchemar des bourreaux**».

On s'en voudrait de ne pas terminer sur une note positive et tournée vers l'avenir. Ainsi, le 1er novembre dernier, à Johannesburg, le **Prix «Ambassadeur de Conscience»** 2006 a été décerné et remis à **Nelson Mandela** par Nadine Gordimer, auteure sud-africaine et Prix Nobel de littérature. En remettant ce prix, Amnesty n'a pas seulement rendu hommage au parcours complexe et courageux d'un des hommes politiques les plus marquants du siècle passé, mais a aussi posé des jalons pour l'avenir. En effet, en défendant une position ferme en faveur des millions d'êtres humains touchés par le Sida et la pauvreté en Afrique subsaharienne, le premier président de l'Afrique du Sud post-apartheid a placé cette question au cœur de la lutte pour les droits humains. Amnesty ne pouvait rester insensible à ce combat qui se situe au cœur de ses campagnes futures, celles consacrées à la lutte contre la pauvreté et pour l'extension des droits économiques, sociaux et culturels. P. F.

UNE **JUSTICE** INTERNATIONALE **VERSATILE**

Ces derniers mois, le long combat contre l'impunité et en faveur de l'établissement d'une véritable justice internationale a connu des hauts et des bas.

Au niveau des signaux négatifs ou à tout le moins décevants, le **Conseil des Droits humains** pour les Nations unies, mis laborieusement sur pied en mars 2006 et censé en finir avec les insuffisances partisanes de la **Commission des Droits de l'Homme**, s'est avéré incapable de se mettre d'accord sur des mesures concrètes, même pour quelques-unes des situations les plus urgentes en matière de droits humains. Les marchandages typiques de la Commission se sont hélas à nouveau manifestés à l'été 2006, au plus fort du conflit du Liban. Ainsi, si le Conseil des Droits humains a fort logiquement demandé une enquête sur les actions de l'armée israélienne, il a refusé de faire de même concernant les opérations menées par le Hezbollah.

Malgré la guerre civile qui fait rage dans le **Darfour**, le Conseil s'est révélé totalement impuissant, tandis que la Cour pénale internationale (CPI) peine à instruire les crimes commis ces dernières années. On estime aujourd'hui à 200 000 le nombre de Soudanais tués depuis l'éclatement d'un conflit qui a par ailleurs provoqué l'exode de près de 2 millions de personnes, soumis tout particulièrement les femmes aux abus et réduit 3,5 millions de personnes à dépendre de l'aide internationale. Pour rappeler aux opinions publiques et au monde politique l'urgence d'une intervention, un collectif d'organisations, parmi lesquelles Amnesty International, a décrété le 17 septembre *Day For Darfour*. Début novembre, Washington a néanmoins annoncé qu'il n'était pas question de déployer des soldats américains au Darfour, ce qui n'a fait que conforter dans leur attentisme les autres poids lourds de la communauté internationale.

Autre point noir, l'**Irak**. Longtemps attendu par les victimes (et leurs proches), le procès des poids lourds du régime baasiste renversé en mars 2003 aurait dû établir leurs responsabilités pour les violations massives des droits humains sous leur autorité. Or, le procès a tourné à une parodie de justice, entachée de graves irrégularités. Et la condamnation à mort de l'ancien président Saddam Hussein, outre qu'elle se heurte au combat contre la peine capitale, semble davantage répondre à un désir de vengeance que de justice, tout en empêchant l'instruction d'autres crimes de masse quantitativement plus terribles encore, comme les massacres des Kurdes et des Arabes chiites entre 1986 et 1991.

Ceci dit, la lutte contre l'impunité et pour la justice internationale a enregistré quelques succès. D'une part, malgré la disparition de certains inculpés, comme l'ancien président serbe Slobodan Milosevic, l'instruction par le **TPIY** de La Haye des crimes de guerre et contre l'humanité commis durant toutes les guerres de l'**ex-Yougoslavie** se poursuit.

D'autre part, l'ancien président tchadien **Hissène Habré** a été arrêté au Sénégal. Après quatre années d'instruction, un mandat d'arrêt international avait été émis en septembre 2005 par la Belgique contre Hissène Habré pour crimes contre l'humanité, crimes de guerre et torture. Répondant à une demande de l'Assemblée de l'Union africaine, le Sénégal a refusé cette demande d'extradition mais a néanmoins décidé de juger Hissène Habré sur son territoire. P. F.

MISSIONS **IMPOSSIBLES ?**

Amnesty International, c'est avant tout une organisation dont le crédit repose sur la fiabilité de son réseau de recueil d'informations et de ses missions sur le terrain.

Le crédit d'AI tient pour une large part sur la récurrence de ses rapports, leur fiabilité et leur pertinence. Certes, Amnesty fonde sa réputation sur les appels mondiaux lancés dans le cadre des actions urgentes et dans lesquels AIBF, la section belge francophone, joue un rôle tout à fait déterminant en organisant l'envoi de dizaines de milliers d'appels à destination des gouvernements et des membres. Mais une autre part du crédit de l'ONG repose sur ses rapports de mission et ses enquêtes.

En 2006, AI a publié plusieurs rapports. Parmi les rapports les plus saillants, on relèvera ceux relatifs à la montée en puissance des agressions et harcèlements racistes en Russie (*Russie – Déchaînement de violence raciste* – EUR 46/022/2006), ainsi que le premier d'une série de rapports consacrés à la dégradation de la situation en Iran (*Iran – Human rights under President Ahmadinejad* – MDE 13/010/2006). Sur ce dernier rapport, on conseillera aussi au lecteur de consulter l'édition d'octobre du mensuel *Libertés!*, disponible à AIBF et également téléchargeable sur
http://www.amnestyinternational.be/doc/IMG/pdf/libertes200610_427.pdf.

Un autre rapport, dont on a déjà indirectement parlé dans les pages qui précèdent, c'est celui qui soulevait les premières questions quant à l'usage disproportionné de la force indiscriminée par l'armée israélienne dans son offensive contre la milice libanaise du Hezbollah (*Israël-Liban – Destructions délibérées ou «dommages collatéraux» . Les attaques israéliennes contre les infrastructures civiles* – MDE 18/007/2006). Le rapport est disponible sur
http://web.amnesty.org/library/index/framde180072006

Certains de ces rapports sont le produit de missions menées sur le terrain et qui conjuguent les compétences et les énergies tant du Secrétariat international que des sections nationales d'Amnesty, parmi lesquelles AIBF. Parmi ces missions, on relèvera celles menées au Congo et destinées à évaluer l'impact des programmes gouvernementaux et non gouvernementaux de désarmement de milices composées majoritairement d'enfants enrôlés de force et soumis à tous les abus possibles et imaginables, quel que soit leur genre. Cette mission a fait l'objet d'un témoignage du directeur d'AIBF, Philippe Hensmans, dans l'édition de juin 2006 du mensuel *Libertés!*, disponible à AIBF ou téléchargeable sur
http://www.amnestyinternational.be/doc/IMG/pdf/libertes200606_425.pdf.

Le rapport est quant à lui disponible sur
http://web.amnesty.org/library/index/fraafr620172006.

Un autre rapport, dont le sujet suscite toujours un retentissement que d'aucuns jugeront disproportionné, c'est celui de la mission effectuée par le SI (et AIBF) en Israël, afin d'évaluer et de qualifier juridiquement les opérations militaires menées par le Hezbollah contre le territoire israélien. Le rapport (*Israël-Liban – En ligne de mire: les attaques du Hezbollah sur le nord d'Israël* – MDE 02/025/2006) est disponible sur http://web.amnesty.org/library/index/fraMDE020252006.

Ce ne sont là que quelques exemples de missions et enquêtes menées sur le terrain par Amnesty et ses chercheurs, dont certains sont basés à AIBF. Il est par contre un pays en passe d'être inaccessible pour un certain temps. L'Irak, pour ne pas le citer, fut longtemps inaccessible du temps du régime baasiste de Saddam Hussein, lequel représentait un véritable danger de mort tant pour les témoins que pour les chercheurs, ces derniers étant contraints de «se replier» vers le pays principal d'expatriation des Irakiens, le royaume hachémite de Jordanie. Le plongeon de l'Irak post-baasiste dans un chaos sanglant et interminable est en train de refermer petit à petit une fenêtre d'opportunité entrouverte durant deux ans. Ce qui a considérablement gêné la couverture du procès des anciens dirigeants baasistes par le Tribunal spécial irakien et ce qui en dit long sur le climat de terreur dans lequel procureurs et défendeurs ont participé à ce procès. **P. F.**

Des miliciens et des enfants soldats font la file devant un centre d'intégration et de démobilisation
© Amnesty International

RIRE **JEUNE**

Chaque année, Amnesty lance de nouveaux défis aux adolescents.

Le projet «Zone Franche» est un concours de journalisme sur le thème «identités et discriminations», organisé en partenariat avec le Théâtre National et l'association Journalistes en Classe. Les élèves se sont vus proposer d'écrire et mettre en page des articles à partir de la pièce de théâtre «Froid» de Lars Noren, d'un fait divers, etc, articles portant sur les exclusions basées sur le physique ou le look, la marginalisation des personnes handicapées, le racisme et la violence dans la société, l'homophobie, la violence dans les couples, les enfants soldats, les réfugiés, etc. Une trentaine d'écoles ont participé au concours «Journal de classe». Un journal, «Zone franche», a repris les meilleurs articles et a été distribué à 82 000 exemplaires dans les écoles secondaires ayant participé à la quinzaine de la presse.

EN ATTENTE DE JUSTICE ET DE LIBERTÉ : PAGE 10

ZONE FRANCHE

LE JOURNAL D'EXPRESSION DES JEUNES D'AMNESTY INTERNATIONAL. GRATUIT.

CONGO : ADOLESCENTES MUTILÉES PUIS TUÉES

LE MOBILE : UN CRIS AMNESTY

INTIMIDATIONS, MENACES, MEURTRES :

CRIMES AU SYNDICAT

ÉTATS-UNIS :

«DÉLIT DE FACIÈS», LE RETOUR

Un autre projet, lancé à l'automne 2006 et destiné aux élèves de 5e secondaire, est «Citoyens du Monde». Pendant plus d'un an, ils vont nouer des liens avec des acteurs de terrain, les défenseurs des droits humains, et formuler un projet. Les meilleurs seront récompensés par un voyage sur le terrain, dont un des objectifs sera de ramener un portrait d'une ONG défendant les droits humains. Ce projet est organisé par Amnesty International, avec le soutien du CNCD.

Les groupes-écoles ont été amenés également à signer et à faire circuler une pétition lancée par Amnesty International et d'autres ONG belges contre la détention de mineurs dans les centres fermés pour demandeurs d'asile. **P. F.**

du Nord-Kivu. Mushaki, décembre 2005.

LA GUERRE DES **BOUGIES**

La distribution et la vente du matériel promotionnel sont essentiels au financement des activités d'AIBF, laquelle participe également au financement des missions, campagnes et enquêtes du Secrétariat international. Deux secteurs sont particulièrement porteurs : les ventes de bougies et celles de matériel d'écriture (stylos, post-its, etc.). Le secteur des bougies est celui qui incarne le mieux Amnesty en Belgique, au point qu'AIBF est «championne du monde» des ventes avec un minimum de 100 000 bougies, loin devant la France et ses 20 000 bougies. Les fournitures «papeterie» se révèlent très attractives également. Aux bics et stylos «classiques» s'ajoutent les cartes postales qui, non seulement, dégagent une importante marge bénéficiaire mais permettent également d'assurer la promotion d'artistes de Belgique francophone.

Un nouveau projet a été lancé en 2006, le Projet Bénébou, contraction de «bénévoles» et «bougies». Le principe était de contacter 8 000 membres et donateurs en leur proposant de prendre 12 bougies et de les vendre. Cela a permis à AIBF de mettre en vente 37 000 bougies de plus.

Enfin, le lancement de la campagne nationale «Devenez le cauchemar des bourreaux», dans le cadre de la campagne internationale «Stop Torture» a été l'occasion de frapper un coup aussi fort qu'à la fin 2005, fin de la campagne femmes. La période qui s'étale de la mi-novembre à la mi-décembre est donc celle de tous les dangers, de toutes les tensions mais aussi de tous les espoirs pour AIBF. P. F.

ASILE MINEUR

L'année 2006 a été marquée par la réforme de la procédure d'asile et une mobilisation en faveur des sans-papiers. Mais la politique d'asile reste un sujet épineux pour les défenseurs des droits humains et douloureux pour les demandeurs, comme en attestent les tragiques et multiples rebondissements dans «l'affaire» des demandeurs iraniens.

Amnesty (AI) oeuvre essentiellement à la protection et à la promotion des droits humains des migrants, notamment des réfugiés. Au niveau belge, l'organisation suit la législation et les pratiques en la matière et dénonce, le cas échéant, l'absence de conformité entre celles-ci et les normes internationales de protection des réfugiés. AI agit également au niveau individuel en fournissant des informations sur leur pays d'origine aux demandeurs d'asile. En cas d'allégations de mauvais traitements de migrants enfermés ou en cours d'expulsion (comme dans le cas du centre fermé de Vottem), Amnesty International interpelle les autorités belges.

En 2006, dans le contexte de l'occupation d'églises et de différents locaux par des sans-papiers, Amnesty International a rappelé au gouvernement son obligation de respecter pleinement les droits humains des migrants, sans préjuger de son contrôle légitime de l'immigration. Cette obligation vaut d'autant plus pour les personnes en situation irrégulière car, celles-ci ne bénéficiant d'aucun statut, elles constituent une population vulnérable et donc plus exposée aux risques d'atteintes à leurs droits humains.

Par ailleurs, une réforme de la procédure d'asile a finalement été adoptée en juillet 2006. Elle crée, en application d'une directive européenne, un statut de protection subsidiaire pour les étrangers ne pouvant être considérés comme réfugiés mais qui, s'ils étaient renvoyés dans leur pays, encourraient un risque de subir des atteintes graves. En outre, la nouvelle procédure d'asile limite les compétences de l'Office des Étrangers, remplace la Commission permanente de Recours des Réfugiés par un Conseil du Contentieux des Étrangers et supprime la distinction entre les phases de recevabilité et de fond. Amnesty International a accueilli favorablement ces réformes mais des lacunes demeurent, par exemple par rapport au maintien de la détention.

Enfin, le 12 octobre 2006, la Cour européenne des Droits de l'Homme a condamné sévèrement la Belgique pour son «manque flagrant d'humanité» envers Tabitha, une fillette congolaise de 5 ans, enfermée pendant deux mois dans le centre «127» puis expulsée dans son pays où aucun membre de sa famille ne l'attendait. Plusieurs dizaines de mineurs sont régulièrement maintenus en centres fermés et Amnesty International n'a pas manqué, à plusieurs occasions et aux côtés d'autres ONG, de demander au gouvernement qu'il mette fin à cette pratique et trouve des alternatives à la détention des enfants. C'est probablement en partie en réaction à cette pression que le ministre Dewael a récemment annoncé qu'une étude sur de telles mesures avait été entamée. P. F.

QUI CONTACTER À AIBF ?

Téléphone général :
02 538 81 77
E-mail général :
aibf@aibf.be

LIBERTÉS
Pascal Fenaux
libertes@aibf.be
www.libertes.be

PRESSE ET FEMMES
Françoise Guillitte
fguillitte@aibf.be
www.droitsdesfemmes.net

JEUNESSE
Roland D'Hoop
jeunes@aibf.be
www.amnesty-jeunes.be

CAMPAGNES
Patrick Pauwels
ppauwels@aibf.be

BOUGIES ET MATÉRIEL PROMOTIONNEL
Jean-Michel Verlinden
jmverlinden@aibf.be
www.amnesty.be/shopping

GROUPES LOCAUX
Olga Belo-Marques
obelomarques@aibf.be

RECRUTEMENT
Dounia Meliani
dmeliani@aibf.be

LOBBY ET RELATIONS EXTÉRIEURES
Montserrat Carreras
mcarreras@aibf.be

RÉFUGIÉS
Estelle Dubost
edubost@aibf.be
www.amnesty.be/doc/rubrique20.html

ACTIONS URGENTES
Brian May
ua@aibf.be
www.amnesty.be/act

FORMATIONS
Sophie Ypersiel
formations@aibf.be
www.amnesty.be/doc/rubrique7.html

COLLECTE DE FONDS
Jean-Marie Pierlot
jmpierlot@aibf.be
www.amnesty.be/doc/rubrique544.html

COORDINATIONS PAYS ET THÉMATIQUES
coordinations@aibf.be

COMPTES 2005

L'assemblée générale d'Amnesty International ayant approuvé les comptes pour l'année 2005, nous pouvons dès à présent les rendre publics.

Cette «jungle de chiffres» peut paraître «barbare» à certains et certaines, mais néanmoins nous tenons beaucoup à vous «rendre des comptes».

C'est l'occasion de vous montrer comment la générosité de chaque donateur ou donatrice d'Amnesty International contribue à un ensemble de plus de 3,6 millions d'euros de fonds mis au service de la défense des droits humains. Car c'est essentiellement grâce aux dizaines de milliers de «petites» contributions mensuelles que nous pouvons œuvrer chaque jour pour un monde dans lequel toute personne jouirait de l'ensemble de ses droits. Votre contribution fait donc vraiment la différence pour nos actions : que vous souteniez les actions d'Amnesty en achetant une bougie, en versant tous les mois une petite ou grande somme ou en planifiant un legs. Nous tenons vraiment à vous en remercier chaleureusement.

En 2006, nous vous avons déjà sollicité dans le cadre de nos actions en faveur des enfants dans les centres fermés et de la mission de notre directeur au Congo et nous permettons de faire encore appel à vous dans le cadre de notre campagne Torture, ainsi que notre travail dans la crise au Soudan.

Il reste beaucoup à faire pour les droits humains et nous espérons bien sûr pouvoir compter sur vous et votre générosité dans ce combat.

D'avance nous vous en sommes reconnaissants.

Charges 3 595 462 €

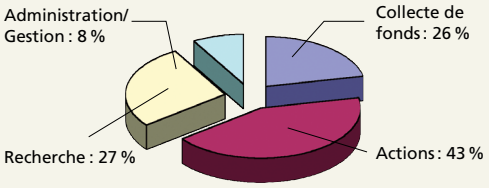

Recherche et soutien international	27,2 %	977 231 €

Les fonds sont alloués à la section européenne qui poursuit un travail de lobbying actif et à Londres, notre centre nerveux. Une équipe de 400 personnes y travaille en connexion directe avec les pays et personnes pour lesquels Amnesty intervient.

Actions	43,0 %	1 546 171 €
Aides directes	(3,1 %)	111 008 €

Il s'agit essentiellement de soutien aux défenseurs locaux des droits humains partout dans le monde.

Campagnes et sensibilisation	(17,7 %)	634 677 €

C'est vraiment le cœur du travail d'Amnesty : la sensibilisation du public et des pouvoirs publics aux problématiques des droits humains via l'information, la formation et l'action. En 2005 ce sont non seulement les campagnes «Halte à la violence contre les femmes» et «Contrôle des armes» qui ont mobilisé les ressources d'Amnesty, mais également les exactions en Irak et à Guantanamo dans le cadre de «la guerre contre le terrorisme».

Communication	(9,1 %)	327 531 €

Ce poste comprend diverses revues et outils audio-visuels à destination du grand public, des médias et de nos membres : notre magazine *Libertés !*, les communiqués et conférences de presse, *Amnesty interne*,…

Provisions	(9,4 %)	339 008 €

Cet argent à été réservé pour des actions futures dans le cadre des campagnes «Torture» et «Le respect des droits économiques, sociaux et culturels».

Récolte de Fonds	21,6 %	775 494 €

Trois modes de collecte de fonds contribuent à assurer les rentrées financières de sorte d'assurer à Amnesty son indépendance d'actions

Récolte de dons	(6,6 %)	236 225 €

Un trimestriel vous informe régulièrement de nos campagnes en cours, des actions et des thématiques dont nous nous occupons.

Matériel promotionnel	(8,7 %)	312 565 €

Ces dépenses financent nos publications (rapport annuel et pays) ainsi que l'achat et la promotion des bougies et des objets vendus au profit d'Amnesty International.

Recrutement	(6,3 %)	226 704 €

Il s'agit ici de nos équipes de sensibilisation qui sillonnent Bruxelles et la Wallonie afin de recruter de nouveaux membres. En 2004, 5 800 nouvelles personnes ont ainsi adhéré aux valeurs et au travail d'Amnesty.

Administration	8,2 %	296 565 €

Frais liés à la bonne gestion administrative de notre section.

Produits 3 595 462 €

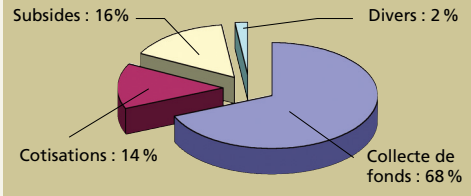

Récolte de Fonds	**68,5 %**	**2 462 205 €**
• Dons	(54,8 %)	1 968 900 €
• Vente bougies et matériel promotionnel	(13,7 %)	493 305 €
Cotisations	**14,0 %**	**504 060 €**
Subsides	**15,6 %**	**559 507 €**
• Subsides emploi et éducation 2004	(13,0 %)	466 245 €
• Rectificatif subsides 2003/2004	(2,6 %)	93 262 €
Divers	**1,9 %**	**69 689 €**

NUIT DES «BOUGIES DE LA LIBERTÉ»

Un peu partout en Wallonie et à Bruxelles, des stands et des militants d'Amnesty International terminent leur campagne de vente des «bougies de la liberté». C'est également ce jour que militants et sympathisants de la cause des droits humains en général et d'Amnesty en particulier allument les «bougies de la liberté» en hommage aux victimes de violations des droits humains aux quatre coins de la planète.
À cette occasion, à Bruxelles, le square Breughel l'Ancien (dans les Marolles, au pied du Palais de Justice) sera illuminé en soirée par des centaines de bougies d'Amnesty, lesquelles formeront... une immense bougie.
Au Havana Club, un verre sera offert à tous les bénévoles qui ont participé au succès de la campagne bougies.

Square Breughel l'Ancien, 1000 Bruxelles, le 10 décembre 2006 à 17 h 30
Accès STIB : Metro 1 Porte de Hal – Bus 48 – Trams 92-93-94

DIRTY DANCING

Le 9 décembre, Amnesty International organise un partenariat avec les soirées *Dirty Dancing au Mirano Continental*. Plusieurs marraines et parrains d'Amnesty ainsi que plusieurs artistes seront présent(e)s jusqu'aux petites heures du matin pour faire pétiller la petite bulle des droits humains.
Attention ! Inutile de réserver, la soirée est déjà sold-out.

Les jeunes universitaires d'AIBF et leurs hôtes marocains. © AIBF

AMNESTY CAMPUS

UN THÉ AU **SAHARA**

Pour beaucoup, aller en vacances, c'est revenir les valises chargées de souvenirs en tous genres. Peut-on concevoir d'aller à New York sans ramener un t-shirt du «Hard rock café» ou d'aller à Paris sans revenir avec une petite tour Eiffel ? Trois étudiants universitaires membres d'Amnesty et leur coordinateur ont tenté une expérience quelque peu différente en ramenant des idées, des émotions, des projets mais aussi des adresses et des amitiés. Carnet.

Le 2 juillet, nous sommes partis à la rencontre de nos homologues marocains. Le but du voyage était de nouer le contact avec la section marocaine d'Amnesty et de découvrir le pays, son histoire, son peuple et son monde associatif. Pendant douze jours, à Rabat, à Casablanca, à Marrakech, à Ouarzazate et à Tanger, nous avons eu le loisir de rencontrer différents groupes de jeunes militants d'Amnesty mais aussi d'autres associations qui mènent un travail essentiel de terrain. Impossible de tout détailler... Nous ne ferons donc qu'épingler quelques associations «coup de cœur».
Nous avons tout d'abord rencontré l'Association marocaine des Droits de l'Homme (AMDH) qui, contrairement à la section marocaine d'Amnesty, ne travaille que sur le Maroc. Cette association est proche de certains partis très «à gauche» et focalise plutôt son travail sur des actions de terrain (manifestations, sit-in, pétitions,...). Elle couvre aussi les droits économiques et sociaux. La deuxième association rencontrée est l'Organisation marocaine des Droits de l'Homme (OMDH). À la différence de l'AMDH, son travail est davantage un travail de lobbying, qui se concrétise entre autres par l'organisation de conférences et la participation aux débats politiques.
Une originalité heureuse : l'AMDH et l'OMDH, non seulement, ne se mènent aucune concurrence mais elles ont en outre créé avec Amnesty International des «Clubs des Droits humains» dans les lycées marocains. Assez inédite, cette collaboration est bienvenue pour assurer la sensibilisation de tous les jeunes lycéens, sans exception.

DANS LES RUES DE CASA

Après avoir rencontré ces deux associations généralistes, nous avons découvert plusieurs associations qui agissent de manière plus ciblée. Deux d'entre elles ont particulièrement retenu notre attention.
Il s'agit tout d'abord de *Bayti* («Ma Maison» en arabe marocain), association basée à Casablanca et qui s'occupe des enfants des rues. Cette association est partie d'un constat sans appel : *«Avec la mendicité, un enfant dans la rue gagne 100 dirhams par jour et avec ça il dort dans la rue et a à manger. Mais nous voulons leur offrir quelque chose de plus»*. Ce que *Bayti* leur propose, c'est de développer un projet de vie, un projet personnalisé avec l'enfant et tous les accompagnateurs du centre.
Ce qui fait la spécificité de *Bayti*, c'est un véritable travail de terrain basé sur l'initiative. Ce sont ses éducateurs qui repèrent les enfants, essaient d'établir une relation de confiance avec eux pour pouvoir ensuite – si l'enfant le souhaite – l'intégrer dans un programme d'activités proposé par l'association. Bayti a aussi développé tout un volet de prévention, pour agir avant que l'enfant n'ait déjà développé son propre mécanisme d'adaptation à la rue. Toute une démarche familiale est ainsi menée, les assistantes sociales effectuant des enquêtes familiales pour tenter de réinsérer l'enfant.
Une autre association est l'association *Alamane de Solidarité et d'Assistance sociale*. Il s'agit d'une association très locale, basée à Aït Ouzzine, un *douar* (village) du Sahara, au-delà de Ouarzazate. Cette association rurale est parrainée par une haute école namuroise (l'IESN) et c'est à ce titre que nous leur avons rendu visite. *Alamane*

donne des cours d'alphabétisation aux femmes et des cours de couture aux fillettes. Ce qu'elles y confectionnent peut être vendu et offrir un revenu supplémentaire à la famille. Cette visite a été pour nous un moment exceptionnel. Pendant deux jours nous avons vécu au «rythme berbère», fait la sieste sous un soleil de plomb, mangé du tajine et des fruits frais assis par terre entourés des familles au grand complet ...
Davantage que les services publics, toutes ces associations marocaines occupent aujourd'hui une place essentielle par leur efficacité et leur dynamisme. Longtemps méfiant, l'État s'en rend tout doucement compte et commence désormais à mettre sur pied des programmes de financement d'initiatives non gouvernementales devenues au fil des ans irremplaçables.

LA SECTION MAROCAINE

C'est une dizaine de jeunes pleins d'enthousiasme qui nous ont accueillis à la gare de Rabat le soir de notre arrivée. Après cinq minutes, le contact était établi et les discussions politiques allaient bon train, autour d'un tajine et d'un verre de thé. La section marocaine d'Amnesty compte 4 permanents, 6 coordinations thématiques et quelque 2 000 membres, dont 146 jeunes qui forment ensemble 10 groupes actifs sur les campus et qui abattent plus de la moitié du boulot de toute la section.

Chaque année, les jeunes organisent sur le campus de Bouznika une semaine de rencontres entre tous les groupes marocains. Les objectifs sont nombreux. Il s'agit tout d'abord d'organiser une formation sur les valeurs et le travail d'Amnesty pour les nouveaux membres. Ensuite, de proposer, discuter, élaborer et planifier les actions de l'année à venir.
Le campus de Bouznika, et c'est ce qui fait son originalité, est axé sur la pratique théâtrale. En effet comme l'explique Issam Ouraï, responsable de la Section Jeunes, *«cela permet aux jeunes de penser les actions comme des pièces de théâtre, avec un thème, des protagonistes, un message... Par ce travail, les jeunes peuvent vaincre leur timidité et s'habituer à prendre la parole en public. Cette semaine est aussi l'occasion pour les jeunes qui le souhaitent de mettre sur pied leur propre pièce sur un sujet concerné par l'action d'Amnesty et qui les touche particulièrement.»*
Nous n'avons pas pu aller partout, par exemple, au Sahara occidental... mais nous espérons que ce voyage marquera le début d'une longue collaboration entre les sections belge francophone et marocaine. Les rapports noués cet été ont en effet été trop riches et sincères que pour en rester là.
Voilà donc le récit de notre épopée. Il est difficile de mettre des mots sur tout ce que nous avons vécu tellement les rapports furent amicaux, riches et sincères. ⊙ **Marie Lieffrig, Laure Debucquois, Manon Legrand et Luc Goffinet**

Amnesty International

Ce sont aussi 80 groupes locaux qui, sur le terrain, font un travail d'action et de sensibilisation aux droits humains. Pour vous y joindre, contactez votre régionale.

SECRÉTARIAT NATIONAL AIBF
Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles – 02 538 81 77 - Fax : 02 537 37 29 – www.amnesty.be
SECRÉTARIAT INTERNATIONAL
Easton Street 1, London WC1X ODW – United Kingdom – 00 44 207 413 5500
AMNESTY INTERNATIONAL VLAANDEREN
Kerkstraat 156, 2060 Antwerpen 6 – 03 271 16 16
RESPONSABLES RÉGIONAUX D'AMNESTY
BRUXELLES
À pourvoir.
BRABANT WALLON
Jean-Philippe Chenu – chemin de la Terre Franche 13, 1470 Genappe – 010 61 37 73 – jpchenu@aibf.be
NAMUR
Romilly Van Gulck – Rue Vivier Anon 8, 5140 Sombreffe – 071 88 92 51 – rvangulck@aibf.be
HAINAUT OCCIDENTAL
Myriam Dellacherie – rue Basse Couture 20, 7500 Tournai – 069 22 76 18 – mdellacherie@aibf.be
HAINAUT ORIENTAL
Nicole Grolet – av. Elisabeth 6, 6001 Marcinelle – 071 43 78 40 – ngrolet@aibf.be
LIÈGE
Christiane Pivont – rue Sous l'Eau 23, 4020 Liège – 04 343 89 76 – christiane.pivont@tiscali.be
Christine Bika – Responsable de la gestion de la permanence – C/O Bureau régional d'AI – rue Souverain Pont 11, 4000 Liège – du lundi au samedi de 13 h 00 à 17 h 30 – 04 223 05 15
LUXEMBOURG
Guy Pierrard – rue Saint-Roch 28, 6840 Neufchateau – 061 27 70 75 – gpierrard@aibf.be

OPÉRATION COURAGE 2006

ÉCRIVEZ DIRECTEMENT AUX VICTIMES

Chaque année, en décembre, nous vous proposons d'écrire directement à des victimes. Il s'agit cette fois d'une personne menacée de mort, d'une personne emprisonnée et d'une défenseure qui, bien que sortie de prison, a besoin de vos encouragements.

INDE : Bilquis Yakoob Rasool. Femme, défenseure des droits humains, victime de torture.
TUNISIE : Mohammed Abbou. Avocat, défenseur des droits humains, détenu en prison et victime de mauvais traitements.
TURQUIE : Turgay Ulu. Détention arbitraire et victime de mauvais traitements et de torture.

Il n'est pas question ici d'écrire des lettres parfois trop impersonnelles à des autorités ronronnant de leurs titres pompeux. Au contraire, nous vous demandons d'écrire aux victimes, d'y mettre votre sensibilité personnelle (tout en respectant certaines règles) et de les encourager par un message d'espoir, de soutien ou de réconfort.

COMMENT FAIRE CONCRÈTEMENT ? VOUS AVEZ DEUX CHOIX :

— Nous demander de vous envoyer un exemplaire de ces 3 cartes postales en envoyant un E-mail à individus@aibf.be

— Vous rendre sur le site d'Amnesty à l'adresse : www.amnestyinternational.be/individus

Cette année, l'Opération Courage est l'occasion pour nous de lancer un nouveau programme basé sur l'action à moyen et long terme pour des *individus en danger*. Une base de données de plusieurs dizaines de cas va être constituée à laquelle vous aurez accès et sur base de laquelle vous pourrez agir tout au long de l'année. Une mise à jour régulière sera assurée et vous aurez l'occasion de nous faire part des actions que vous aurez mises sur pied – individuellement ou en groupe – pour agir en leur faveur et faire bouger les choses.

CONSIGNES D'ÉCRITURE :

— Écrivez des messages simples et personnalisés de type : *«nous espérons que vous allez bien, ici nous pensons à vous et...»*
— Ne faites pas allusion à la situation politique du pays ou aux accusations portées contre les individus ⊙

JENNIFER LATHEEF

BONNES NOUVELLES

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou de leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

MALDIVES
JENNIFER LATHEEF LIBÉRÉE

Le 16 août dernier, la prisonnière d'opinion et journaliste Jennifer Latheef a été libérée après plus de 10 mois de détention et alors qu'elle avait été condamnée à 10 années de prison pour «terrorisme». En fait, elle avait été condamnée à une lourde peine dans le cadre d'une campagne d'intimidation lancée par le président Maumoon Abdul Gayoom pour empêcher toute réforme d'un système judiciaire sous influence et toute enquête indépendante sur le recours à la torture ainsi que sur une série de morts suspectes dans les prisons des Maldives. Jennifer Latheef a exprimé sa gratitude envers les membres d'Amnesty qui se sont mobilisés dans une action urgente en sa faveur. *«Les militants d'Amnesty partout dans le monde ont pesé lourd dans ma libération.»* Depuis sa libération, Jennifer Latheef a effectué une tournée en Europe et au SI.

ÉTATS-UNIS
PRISONNIER D'OPINION LIBÉRÉ

Kevin Benderman a été libéré de la prison militaire de Fort Lewis le 18 août 2006 après avoir purgé 12 des 15 mois de détention auxquels il avait été condamné pour avoir refusé de combattre dans les troupes américaines en Irak. Kevin Benderman avait été emprisonné pour objection de conscience le 1er août 2005. Bien que mécanicien militaire depuis dix ans, ses études religieuses l'avaient fait développer des positions qui l'ont amené à refuser de servir en Irak. La Cour martiale avait refusé de lui reconnaître le statut d'objecteur de conscience et l'avait dès lors condamné à 15 ans de prison. Dans un E-mail envoyé, il remercie *«les membres d'Amnesty International pour les efforts immenses qu'ils ont déployés pendant deux ans pour lui rendre justice.»*

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
14 LIBÉRATIONS

Le 25 septembre dernier, 14 personnes emmenées de force 12 jours plus tôt par des membres de la Sûreté présidentielle à la prison de Ngaragba ont été finalement libérées. Ces 14 personnes avaient été arrêtées en toute illégalité et détenues dans une prison où, en dépit d'une sous-alimentation chronique, elles n'auraient pas été maltraitées physiquement. Cette libération collective a été facilitée par les pressions des ONG de défense des droits humains et la grève déclenchée par le barreau centrafricain.

RECEVOIR LES LETTRES DU MOIS
Vous pouvez recevoir les lettres du mois par e-mail en envoyant directement un e-mail vide à lettresdumois-on@aibf.be

VIETNAM
CYBERDISSIDENT EMPRISONNÉ

Truong Quoc Huy, un prisonnier d'opinion de 25 ans, a été arrêté le 18 août dans un cybercafé d'Ho Chi Minh Ville. Après son arrestation, le domicile de Truong Quoc Huy a été perquisitionné et plusieurs objets ont été confisqués. Sans nouvelle de lui, sa famille sait seulement qu'il a été inculpé de «propagande contre la République socialiste du Vietnam». Truong Quoc Huy avait déjà été arrêté en octobre 2005 en compagnie de trois autres jeunes après avoir «chatté» sur la démocratie et les droits humains. Il avait été détenu au secret pendant neuf mois sans inculpation. À sa libération en juillet dernier, Truong Quoc Huy avait déclaré être un partisan de *Bloc 8406*, un mouvement démocratique qui appelle, via Internet, à un changement politique pacifique et au respect des droits humains.

Truong Quoc Huy

Depuis quelques années, les autorités vietnamiennes renforcent leur contrôle sur l'Internet. Les fournisseurs d'accès sont désormais obligés de livrer des informations sur leurs abonnés, les propriétaires de cybercafés sont obligés de contrôler et de mettre en garde leurs clients, tandis que les usagers sont eux-mêmes obligés de dénoncer les sites d'opposants.
La loi vietnamienne interdit aux internautes de diffuser toute information qui «menace la sécurité nationale ou l'ordre social». Les autorités prétendent que ces sites Internet sont filtrés pour protéger les internautes de la pornographie. Cependant, les sites qui sont ainsi bloqués sont de langue vietnamienne, font référence à des dissidents vietnamiens connus ou évoquent la démocratie et les droits humains.

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Premier Ministre,

Truong Quoc Huy, un jeune Vietnamien de 25 ans, est reconnu prisonnier d'opinion par Amnesty International. Il a été arrêté le 18 août dernier dans un cybercafé d'Ho Chi Minh Ville. Sans nouvelle de lui, sa famille sait seulement qu'il a été inculpé de «propagande contre la République socialiste du Vietnam».

En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je demande que, comme d'autres citoyens inculpés pour les mêmes faits, Truong Quoc Huy soit libéré immédiatement et sans condition. Je demande également d'abroger les lois relatives à l'Internet et qui contreviennent aux obligations internationales du Vietnam en matière de droits humains.

En espérant une réponse favorable à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Signature : .....
Nom : .....
Adresse : .....

LETTRE À ADRESSER À :
Nguyen Tan Dung, Premier ministre
Cabinet du Premier ministre
Hoang Hoa Tham – Hanoï — Vietnam
Fax (via le ministère des Affairs étrangères) : +844 823 1872
E-mail (via le ministère des Affaires étrangères) :
banbientap@mofa.gov.vn

COPIE À ENVOYER À :
Ambassade du Vietnam
Boulevard Général Jacques 1 – 1050 Bruxelles
Fax. : 02 374 93 76

ÉTATS-UNIS

UN **KOWEITIEN** DÉTENU À **GUANTÁNAMO**

Fawzi al-Odah est détenu sans jugement dans le complexe pénitentiaire américain de Guantánamo Bay (Cuba) depuis mai 2002. Il travaillait en Afghanistan jusqu'à l'invasion américaine, lorsque lui et quatre autres Koweitiens se sont réfugiés au Pakistan pour fuir les bombardements de janvier 2002.
À leur arrivée au Pakistan, les cinq Koweitiens auraient trouvé refuge auprès d'un chef tribal qui les aurait ensuite vendus aux autorités pakistanaises. Ils ont alors été remis aux forces américaines à la base afghane de Kandahar. Fawzi al-Odah affirme y avoir été torturé avant d'être transféré à la base de Guantánamo.

Avec d'autres, Fawzi al-Odah a entamé une grève de la faim le 8 août 2005. Durant les deux premières semaines de la grève de la faim, Fawzi al-Odah dit n'avoir reçu aucune aide médicale mais avoir été nourri de force par sonde nasale. Il a dit à son avocat que certains grévistes de la faim avaient été forcés d'uriner et déféquer sur eux-mêmes parce qu'ils étaient liés à leurs chaises. Certains auraient même vomi du sang. Il a interrompu sa grève de la faim le 11 janvier 2006 après avoir été menacé d'être nourri de force et par un tube. Il aurait suivi ainsi les conseils d'un codétenu nourri de force quelques jours et dont les cris de douleur l'ont convaincu.

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Général,

Fawzi al-Odah, un citoyen koweitien arrêté au Pakistan alors qu'il fuyait l'Afghanistan, est détenu sans jugement dans le complexe pénitentiaire américain de Guantánamo Bay (Cuba) depuis mai 2002. Le 8 août 2005, Fawzi al-Odah a entamé une grève de la faim durant laquelle il a été nourri de force par sonde nasale. Il a arrêté sa grève après avoir été menacé d'être nourri de force par tube.

En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je demande que, comme ses codétenus, Fawzi al-Odah soit libéré immédiatement et sans condition de Guantánamo Bay, à moins qu'il ne soit inculpé rapidement et jugé au terme d'un procès équitable selon les lois internationales et ne prononçant pas la peine de mort.

En espérant une réponse favorable à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Général, l'expression de ma considération distinguée.

Signature : .....
Nom : .....
Adresse : .....

LETTRE À ADRESSER À :
Glenn F Spears, Général, Commandant adjoint de l'United States Southern Command
3511 NW 91st Avenue – Miami – FL 33172-1217 – USA.
Fax : +1 305 437 1077
Email via : http://www.southcom.mil/home/

COPIE À ENVOYER À :
Ambassade des États-Unis
Boulevard du Régent 27 – 1000 Bruxelles
Fax. : 02 511 27 25

COMMENT AGIR EFFICACEMENT ?
Les cas exposés concernent des victimes de violations des droits humains dont s'occupe Amnesty International. Chaque appel compte. Un texte (à écrire ou à photocopier) vous est proposé pour chaque cas. Dans l'intérêt des victimes, écrivez en termes mesurés et courtois aux adresses indiquées. Ces lignes sont lues partout dans le monde par les quelque 1 800 000 membres d'Amnesty International. Elles sont reproduites dans de nombreux pays par des dizaines de journaux et constituent la clé de voûte de l'action du mouvement.

TARIFS POSTAUX
Lettres (jusqu'à 50 grammes) Europe : 0,70 € (Prior) ou 0,60 € (Non Prior). Reste du monde : 0,80 € (Prior) ou 0,65 € (Non Prior) La surtaxe aérienne est incluse (étiquette requise). Cartes postales Aérogrammes : affranchissement unique de 89 cents pour tous pays, surtaxe aérienne comprise.

ESPAGNE

USAGE **EXCESSIF** DE LA FORCE

Pepe Ngandu a reçu une balle dans le pied droit alors qu'il tentait de franchir la frontière entre l'Espagne et le Maroc, près du poste frontière de Tarajal. Il a perdu un doigt de pied, a été hospitalisé durant trois semaines et a dû être amputé d'un autre doigt de pied.
Originaire de République démocratique du Congo (RDC), Pepe Ngandu faisait partie d'un groupe d'environ 500 personnes qui avaient tenté de franchir la frontière entre le Maroc et l'enclave espagnole de Ceuta le 29 septembre 2005. Lorsque le groupe avait commencé à escalader la clôture, des membres de la Garde civile espagnole avaient utilisé des gaz lacrymogènes, tiré des balles en caoutchouc et enfin des balles réelles. Des ONG locales avaient alors demandé à Pepe Ngandu de ne pas porter plainte pour éviter des actes de représailles. Du coup, bien qu'il ait raconté durant son hospitalisation et sa demande d'asile avoir été blessé par une arme à feu, aucune action n'a été entreprise par la moindre autorité pour enquêter sur cet incident.

Pour de plus amples informations, *Spain and Morocco : Failure to protect the rights of migrants – Ceuta and Melilla one year on* (EUR 41/009/2006)

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre,

Pepe Ngandu, originaire de République démocratique du Congo (RDC), a reçu une balle dans le pied droit alors qu'il tentait de franchir la frontière entre l'Espagne et le Maroc, près du poste frontière de Tarajal. Il a perdu un doigt de pied, a été hospitalisé durant trois semaines et a dû être amputé d'un autre doigt de pied. Aucune action n'a été entreprise par la moindre autorité pour enquêter sur cet incident.

En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je demande que les autorités espagnoles diligentent une enquête indépendante et impartiale sur les accusations d'usage excessif de la force par la Garde civile contre Pepe Ngandu et que ses résultats soient rendus publics.

En espérant une réponse favorable à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Signature : .....
Nom : .....
Adresse : .....

LETTRE À ADRESSER À :
Alfredo Pérez Rubalcaba, Ministro del Interior
Ministerio del Interior
Paseo de la Castellana 5 – 28046 Madrid – Espagne
Fax : +34 91 53 71 003.

COPIE À ENVOYER À :
Ambassade d'Espagne
Rue de la Science 19 – 1040 Bruxelles
Fax. : 02 230 93 80 – E-mail : ambespbe@mail.mae.be

AGENDA

DEUX PIQÛRES DE RAPPEL AVANT 2007

VERRE CASSÉ

En offrant un cahier d'écolier à «Verre Cassé», son client le plus assidu, L'Escargot entêté entend *«conserver la mémoire»* des piliers de comptoir du *Crédit a voyagé*, son bar. Sorte de Bukowski congolais, «Verre Cassé» boit comme une éponge tout en livrant une compilation truculente et fantastique des prouesses et autres voies de fait des clients de son bar préféré. Des récits de vie drolatiques sous forme de brèves de comptoirs où le grotesque côtoie le sublime. Autant d'anecdotes sordides et émouvantes qui font écho au parcours de «Verre Cassé» lui-même. Avec une verve satirique aux élans métaphysiques, Alain Mabanckou dresse un portrait inattendu d'une mégapole africaine prise en étau entre politiciens en quête de phrases historiques immortalisantes et pasteurs-gourous pas très catholiques. Il s'agit bien ici d'un des récits les plus savoureux et ironiques sur l'Afrique contemporaine. Au comptoir du *Crédit a Voyagé*, vous trinquerez avec des personnages comme L'Imprimeur, Robinette, Le Type aux Pampers ou Zéro Faute.

Alain Mabanckou est né au Congo (Brazzaville) en 1966. Il a déjà publié six recueils de poésie et quatre romans, parmi lesquels *Bleu-Blanc-Rouge, Les Petits-Fils nègres de Vercingétorix et African Psycho*. Il a obtenu le Grand Prix littéraire d'Afrique noire en 1999. Il enseigne aujourd'hui les littératures francophones et afro-américaines à l'université du Michigan.

Au Théâtre de Poche, Bois de la Cambre, Chemin du Gymnase 11, 1000 Bruxelles, du 5 au 30 décembre 2006 à 20 h 30 (relâche les dimanches et lundis).
Réservations : 02 649 17 27 et reservation@poche.be

SALETÉ

Sad vend des roses dans les restaurants de Vienne. Il est irakien. Arabe, pas kurde. Clandestin comme tant d'autres, pas un réfugié politique. Après la guerre du Golfe de 1990-1991, Sad a fui l'Irak à la recherche d'un ailleurs meilleur. De Bassora et des marais du sud, il s'est trimbalé à Téhéran, à Ankara, à Varsovie, à Stockholm et enfin à Vienne, cette ville propre, si propre. Sad est irakien. Ce n'est plus un persécuté. Il a étudié la philosophie et la littérature allemandes. Il était fasciné par les lacs et les montagnes de l'Autriche profonde. Aujourd'hui, il est à la merci de l'acheteur potentiel de fleurs qui a peur de cet étranger et le méprise *«de toute l'épaisseur de son portefeuille»*. Il ne savait pas qu'il était de la merde. Maintenant il sait et il va mourir. Au nom de la propreté.

Initialement créée en allemand en 1991 par le dramaturge viennois Robert Schneider sous le titre *Dreck* («Merde»), cette pièce crue et violente a été traduite en français par Claude Porcell (Éditions de l'Arche) et adaptée pour le Théâtre de la Renaissance par Francis D'Ostoni. Elle est interprétée par le comédien Olivier Coyette.

Au Théâtre de la Place des Martyrs, place des Martyrs 22, 1000 Bruxelles, jusqu'au 16 décembre ; les mardis à 19 h 00, du mercredi au samedi à 20 h 15 et le dimanche 10 décembre à 16 h 00.
Réservations : 02 223 32 08 et theatre.martyrs@busmail.net

DERRIÈRE LA **FAÇADE**

Construit dans les années 30 au centre du Caire, l'immeuble Yacoubian a perdu de son lustre mais pas de son prestige. Ses appartements cossus logent les représentants de la haute bourgeoise, alors que quelques dizaines de familles pauvres s'entassent sur les toits. Miroir des tensions et des contradictions de la société égyptienne, l'immeuble est le théâtre d'un roman choral qui fut, dès sa publication en 2002, un best-seller dans l'ensemble du monde arabe. Pour son adaptation au grand écran, il a bénéficié du plus gros budget du cinéma égyptien et d'une palette de stars. Sans se prendre la tête, le jeune réalisateur livre un film bien maîtrisé qui s'appuie sur les codes du cinéma populaire et romanesque pour dresser un portrait sans concessions de l'Égypte moderne. Derrière les portes du Yacoubian, riches et pauvres, jeunes et vieux nouent et dénouent les fils d'intrigues croisées. Où le désir et la misère sexuels font tourner les têtes et les corps. Et où la corruption politique se nourrit de l'appât du gain. À la montée de l'islamisme répond la brutalité policière qui engendre encore plus d'extrémisme. Encouragé par la morgue des nantis, les démunis cultivent leur fatalisme en attendant des jours meilleurs. Dressé comme un navire au milieu de la tempête, l'immeuble Yacoubian défie cette modernité sans avenir et rappelle que la rencontre des contraires peut apporter le pire comme le meilleur. **Gilles Bechet**

L'Immeuble Yacoubian, un film de Marwan Hamed. Sortie le 20 décembre.

LA COULEUR DE **L'ARGENT**

Comment mettre des images sur l'injustice qui ronge l'Afrique ? Le cinéaste malien Abderrahmane Sissako a choisi de représenter l'impossible. Un procès du FMI où toutes les victimes des ajustements structurels et des diktats des institutions financières internationales viendraient demander des comptes. Pour donner chair et terre à cette parabole, il a installé sa cour de justice dans la cour de sa maison natale au cœur du quartier populaire d'Hamdallaye à Bamako. Le film joue alors sur le contraste entre les joutes oratoires du procès et le quotidien de tous les hommes, femmes et enfants qui gravitent autour de la maison. Pendant que les uns s'interrogent sur l'inanité de la dette, les autres rient, pleurent, chantent, apprennent les langues pour chercher du travail ou teignent des cotonnades.

La force du film tient en la vérité des interprètes, tant les personnages du quotidien, dessinés en quelques lignes de dialogue, que les protagonistes du procès où s'affrontent de vrais juristes et de vrais témoins. L'arrivée à la barre d'un ancien instituteur qui n'a que le silence et les traits creusés de son visage pour témoigner est un beau moment de cinéma. Ce qui n'est pas le cas d'une parodie assez pataude de western-spaghetti.

En donnant la parole aux sans voix, *Bamako* fait œuvre de justice, mais suscite aussi un relatif désappointement car au-delà de son implacable constat en forme de réquisitoire, le film laisse le spectateur sans biscuits et avec un sentiment d'impuissance. Réaliste, Sissako ne s'attend pas à faire bouger ces institutions internationales, mais il a dit ce qu'il avait à dire avec le langage qui est le sien. *«Au moins, ils sauront que nous savons.»* **G.B.**

Bamako, d'Abderrahmane Sissako. En salle dans tout le pays.

DEVOIR DE **MÉMOIRE**

Une jeune journaliste de CNN Turquie est brusquement confrontée au souvenir du génocide arménien par le récit de sa grand-mère. Des révélations bouleversantes qui font vaciller ses certitudes de jeune turque émancipée. Dans ce court roman, le journaliste français d'origine arménienne plonge au cœur du trou noir qui obscurcit les premiers jours du pays né des cendres de l'Empire ottoman. Loin de la grande fresque historique, la *Huitième Colline* s'en tient au récit d'un micro-événement au cœur de la barbarie. Ecrit à l'économie à coup de courtes séquences, le roman alterne les allers-retours entre un passé douloureux et le présent amnésique d'un pays qui a peur de se perdre en affrontant ses démons fondateurs. Partial et partiel, ce récit doit se lire comme une métaphore de l'indispensable travail de mémoire dont la société turque doit s'acquitter. Pour elle-même, avant toute chose. **G.B.**

La Huitième Colline, Louis Carzou, Éditions Liana Levi, 17 €

❶

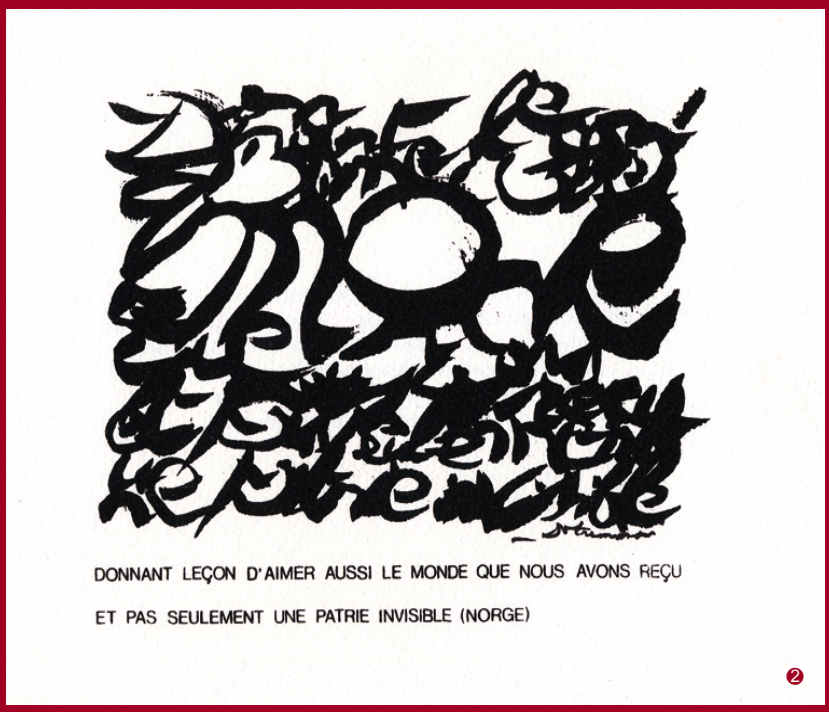

❷

POUR NOËL OU L'AN NEUF, OFFREZ UNE ŒUVRE D'ART...

Voici une occasion exceptionnelle de faire un très beau cadeau, et original qui plus est. Lors de l'exposition «Artistes pour Amnesty» de septembre dernier, plusieurs artistes nous avaient fait don de leurs œuvres. Il nous en reste quelques exemplaires que nous vous proposons ici.

❶ **«Plus léger que l'air»,** une estampe originale de Pierre Alechinsky. 30,5 cm x 22 cm - datée 1977, numérotée et signée. **300 €**

❷ **«Donnant leçon d'aimer aussi le monde que nous avons reçu et pas seulement sa partie invisible»,** un logogramme de Christian Dotremont. 21,5 cm x 16,5 cm. Ce texte est extrait du «Poème de la Salutation» de Geo Norge. Il a été tracé-peint par Christian Dotremont quelques mois avant sa mort en 1979. Cette reproduction a été réalisée en mai-juin 2006 en 100 exemplaires numérotés, pour Amnesty international. **50 €**

Bon de **commande**

À renvoyer à Amnesty International : rue Berckmans, 9 – 1060 Bruxelles ou par fax au 02 537 37 29 ou par téléphone 02 538 81 77

Mme/Mlle/M. Nom : . . . . . .

Prénom : . . . . . .

Adresse : . . . . . .

N° : . . . . Bte : . . CP : Ville : . . . . . .

Tél. : . . . . . E-mail : . . . . . .

désire recevoir :

Référence		Prix	Quantité	Montant
❶Réf. A781	«Plus léger que l'air» d'Alechinsky	300 €	.....	.....
❷Réf. A777	«Donnant leçon...» de Dotremont	50 €	.....	.....
Montant total des articles		.....	.....	.....
Participation aux frais de port				2,50 €
Total de la commande				.....

Date : **Signature :**

Vous recevrez une facture et un bulletin de virement préimprimé avec votre colis. Attendez de recevoir ces formulaires pour payer. Merci !

L 12 06